



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83166

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le Premier ministre sur l'activité en 2014 et le coût de fonctionnement pour l'État de la Commission interministérielle de la sûreté aérienne.

Texte de la réponse

Instituée par les articles D. *1443-1 à D. 1443-4 du code de la défense, la commission interministérielle de la sûreté aérienne s'est réunie trois fois en 2014, contre une seule fois en 2013. Son coût de fonctionnement s'établit à 17 500 € en 2014, alors qu'il s'élevait en 2013 à 19 500 €.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83166

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4796

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7180